



**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2015
à 20h00 en Mairie d'ONDRES**

PRÉSENTS : Eric GUILLOTEAU ; Alain ARTIGAS ; Philippe BACQUÉ ; Eric BESSÉ ; Alain CALIOT ; Isabelle CHAISE ; Hélène CLUZEL ; Bruno COUMES ; Alain DESPERGES ; Marie-Hélène DIBON ; Marie-Thérèse ESPESO ; Henri HUREAUX ; Jean-Michel MABILLET ; Michelle MABILLET ; Stéphanie MARI ; Dominique MAYS ; Muriel O'BYRNE ; Frédérique ROMERO ; Jean-Charles BISONE ; Valérie BRANGER ; Rémi LAHARIE ; Françoise LESCA ; Sylvie RAPHANEL ; Dominique LAPIERRE ; Jean SAUBES.

Absents excusés :

Bruno COUMES a donné procuration à M. MAYS en date du 21/09/2015

Isabelle LEBOEUF a donné procuration à Hélène CLUZEL en date du 31/08/2015

Vincent VIDONDO a donné procuration à Eric GUILLOTEAU en date du 25/09/2015

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DIBON

La séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2015 est ouverte à 20h00 par Monsieur Eric GUILLOTEAU, Maire d'ONDRES.

Après avoir procédé à l'appel des présents, le quorum étant atteint, l'assemblée est invitée à délibérer.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner son secrétaire de séance. Marie-Hélène DIBON est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2015.

Le procès-verbal est adopté par 20 voix pour et 7 voix contre (Jean-Charles BISONE ; Valérie BRANGER ; Rémi LAHARIE ; Françoise LESCA ; Sylvie RAPHANEL ; Dominique LAPIERRE ; Jean SAUBES).

Monsieur le Maire donne lecture des Décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil :

- Convention entre la mairie, le FEPO et la ganadéria Gascogne pour la mise à disposition du stade afin d'y organiser les courses de vaches landaises- saison estivale 2015
- Aménagement carrefour Rue de l'Arreuillet et Impasse de l'Etagnot. Signature avenant au marché de travaux attribué à l'entreprise Dubos
- ZAC des 3 Fontaines : mise en œuvre de la procédure d'expropriation
- Autorisation d'occupation ponctuelle des terrasses situées en front de mer pour les cours de yoga organisés par Yogaland
- Attribution du marché de transports scolaires pour les années 2015/2016 et 2016/2017
- Avenant n°1 tranche conditionnelle du lot n°2 travaux dunaires et mises en défens du site – travaux plan plage d'Ondres tranche 1
- Attribution du marché de restauration scolaire
- Accord sur acquisition foncière par l'EPFL (parcelle AD36)
- Accord sur acquisition foncière par l'EPFL (parcelle AD37)

1) Acquisition parcelle AL 193 sise lieu-dit Bernichou

Monsieur le Maire précise que les propriétaires indivis de la parcelle AL 193, à savoir Madame Claverie Marie-Madeleine épouse Sallaberry, Monsieur Claverie Eugène, Monsieur Claverie Olivier, Madame Claverie Sandra, Monsieur Claverie Mathieu, accepte de vendre à la commune d'Ondres leur parcelle cadastrée section AL n°193, d'une contenance de 1ha 50a 48ca m², sise au lieu-dit Bernichou en nature de terrain nu et plat.

Monsieur la Maire précise qu'au Plan Local de l'Urbanisme cette parcelle est classée en zone Uhp1 pour une emprise de 17a 87ca et en zone AO pour une emprise de 1ha 32 a61ca.

Vu l'avis des domaines en date du 23 décembre 2014 qui évalue la valeur vénale de cette parcelle à 180 230 € (valorisant la zone UHp1 à hauteur de 87,50 € m² et la zone AO à hauteur de 1.80 € du m²),

Considérant que les propriétaires indivis acceptent de vendre leur parcelle pour la somme de 210 000 €,

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettrait à la commune de constituer une réserve foncière en vue d'une extension future de la ZAC des Trois Fontaines,

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle AL 193 d'une contenance de 1ha 50a 48ca au prix de 210 000 €.

Afin d'assurer le financement de cette acquisition, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un portage foncier et financier auprès de l'Etablissement Public Foncier des Landes pour une durée de 5 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21-7

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l'EPFL « Landes Foncier » et la qualité d'adhérent de la Communauté de Communes du Seignanx.

Vu le règlement intérieur de l'EPFL « Landes Foncier »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 2 voix contre (Jean SAUBES ; Dominique LAPIERRE) et 5 abstentions (Jean-Charles BISSONNE ; Valérie BRANGER; Rémi LAHARIE ; Françoise LESCA ; Sylvie RAPHANEL)

DECIDE l'acquisition à l'amiable de la parcelle AL 193 appartenant à Madame Claverie Marie-Madeleine épouse Sallaberry, Monsieur Claverie Eugène, Monsieur Claverie Olivier, Madame Claverie Sandra, Monsieur Claverie Mathieu, au prix de 210 000 €.

DESIGNE l'étude notariale de Maîtres François CAPDEVILLE – Marion COYOLA – Philippe COYOLA à Saint Vincent de Tyrosse, pour suivre l'accomplissement des formalités nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

DELEGUE à l'Etablissement Public Foncier des Landes « Landes Foncier » l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section AL n° 193 pour une contenance de 1ha 50a 48ca

dépendant de Madame Claverie Marie-Madeleine épouse Sallaberry, Monsieur Claverie Eugène, Monsieur Claverie Olivier, Madame Claverie Sandra, Monsieur Claverie Mathieu.

FIXE en matière de :

a) Portage Foncier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier, la durée du portage foncier de l'opération est fixée à 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL.

b) Portage Financier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de l'EPFL fixe la durée du portage financier de l'opération est fixée à 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL

c) Usage du bien

Conformément au chapitre III du règlement intérieur, la collectivité s'engage :

- à ne pas faire usage des biens
- à ne pas louer lesdits biens à titre gratuit ou onéreux
- à ne pas entreprendre de travaux

sans y avoir été autorisé par convention préalable par Landes Foncier »

S'ENGAGE à reprendre auprès de Landes Foncier le bien immobilier ci-dessus visé suivant les modalités suivantes

Détermination du prix de revente

Le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon suivante :

Prix d'acquisition du bien

+

Frais issus de l'acquisition

(frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités....)

Précision faite qu'au prix principal s'ajouteront le cas échéant les sommes correspondant aux investissements lourds réalisés par Landes foncier conformément au règlement intérieur

Paiement du prix de revente

Le paiement du prix par la collectivité contractante des acquisitions relevant de la mise en place de sa politique foncière s'effectuera selon les modalités suivantes :

- **paiement de 20% du prix principal d'acquisition par l'EPFL l'année suivant la signature de l'acte authentique**
- **paiement du solde à l'acte de revente du bien par l'EPFL (majoré des frais liés à cette acquisition)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à l'aboutissement de cette acquisition.

2) Approbation du projet d'aménagement du chemin de Sainte Claire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les différents aménagements de voiries réalisés depuis septembre 2012, dans les quartiers Choy, Piron, Beyres et Lahitton et précise que de nouveaux aménagements seront réalisés en 2016, sur la voie de Sainte-Claire.

A cet effet, il rappelle au Conseil municipal :

- La mission de maîtrise d'œuvre confiée le 23 mars 2015 à la société L²G Conseil représentée par M. Quentin CROSS, géomètre, concernant l'aménagement des voies de Sainte-Claire (Phase conception et réalisation) et de Lahitton (phase conception).
- La réunion publique du 21 juillet 2015, relative à la présentation de l'aménagement de la rue de Sainte-Claire (Avant-Projet) aux riverains des rues de Sainte-Claire et des Prudet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet établi par le cabinet L²G Conseil et dont le montant prévisionnel s'élève à 272 587,44 € TTC.

Le projet porte sur un réaménagement de la totalité de la voie de Sainte-Claire et partiellement sur la voie de Prudet entre la rue Lahitton et la RD 810. Un cheminement piétons sera réalisé en bordure de la voie de Sainte-Claire, les eaux pluviales superficielles de voirie seront réceptionnées vers des bassins de rétention et d'infiltration. Enfin, des stationnements, un point-tri sélectif seront envisagés agrémentés d'espaces végétalisés.

Monsieur le Maire précise au Conseil que l'enfouissement des réseaux aériens et de l'éclairage public ne sont pas inclus dans l'estimation ci-dessus et font l'objet d'une étude par les services SYDEC.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions (Jean-Charles BISONNE ; Valérie BRANGER; Rémi LAHARIE ; Françoise LESCA ; Sylvie RAPHANEL ; Dominique LAPIERRE ; Jean SAUBES),

APPROUVE l'avant-projet décrit ci-dessus établi par le cabinet L²G Conseil et dont le montant prévisionnel s'élève à 272 587,44 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'aboutissement de ce dossier,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2016, section investissement.

3) Approbation programme d'assiette des coupes de bois – Année 2016

Monsieur Le Maire, soumet au Conseil Municipal pour approbation le programme d'assiette des coupes de l'année 2016 présenté par l'Office National des Forêts, annexé à la présente délibération, et ce conformément au plan d'aménagement forestier en vigueur (2013/2027).

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2016 annexée à la présente délibération,

DIT que toutes les coupes inscrites à l'état d'assiette 2016 seront mises en vente par l'Office National des Forêts,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

4) Création d'emplois temporaires pour la réalisation des temps d'activités périscolaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer 4 emplois temporaires d'adjoints d'animation, pour renforcer l'équipe de personnels permanents du service animation, pendant le temps d'encadrement des Temps D'activités Périscolaires.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3, 1^{er},

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 2 abstentions (Dominique LAPIERRE ; Jean SAUBES), le conseil municipal,

DECIDE de créer quatre emplois temporaires d'adjoints d'animation pour faire face à l'accroissement de l'activité dans le service animation liées aux temps d'activités périscolaires. La durée hebdomadaire de travail afférente à ces emplois est fixée à 5 heures hebdomadaires. Le recrutement sera effectué par contrat.

Ces emplois seront rémunérés sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint d'animation 2^e classe.

5) Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (31h30)

Point retiré de l'ordre du jour.

Poste déjà existant au tableau des emplois de la commune.

6) Création d'un poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'au titre des avancements de grades pour l'année 2015, le tableau des emplois de la commune doit être modifié.

Aussi, Monsieur le Maire, propose la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{er} classe à temps complet (35h00 hebdomadaires), à pourvoir à compter du 1^{er} octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des emplois de la commune et par conséquent, la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{er} classe, à temps complet, 35heures hebdomadaires, à pourvoir à compter du 1^{er} octobre 2015.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

7) Attribution d'une participation scolaire

Considérant la demande effectuée par le Collège Danielle Mitterand de Saint-Paul les Dax, afin que la commune participe au financement du voyage pédagogique organisé en Angleterre du 31 mars au 5 avril 2015 auquel un élève ondrais a participé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une participation de 50 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions,

ACCORDE une participation de 50 euros au Foyer Socio-Educatif du Collège Danielle Mitterand pour le financement du séjour en Angleterre auquel une élève ondraise a participé.

8) Renouvellement du conseil d'administration du CCAS D'Ondres

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 23 mai 2014, après avoir fixé à 14 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, il avait été procédé à l'élection des 7 membres (élus) du conseil d'administration du CCAS d'Ondres.

Considérant que 3 listes incomplètes avaient été déposées, à savoir :

- liste du groupe majoritaire (Isabelle CHAISE ; Muriel O'BYRNE ; Marie-Hélène DIBON ; Jean-Jacques RECHOU ; Bruno COUMES)
- liste de M. CLADERES (Jean-Charles BISONNE)
- liste de M. SAUBES (Jean SAUBES)

Suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques RECHOU, et en application des dispositions de l'article R-123-9 du Code de l'Action Sociale et Familiales qui prévoit, dans la mesure où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus,

Monsieur le Maire propose de procéder au renouvellement des administrateurs élus et demande à chaque groupe politique leur liste de candidats :

Listes déposées :

- Vivre Ondres Ensemble : CHAISE Isabelle ; O'BYRNE Muriel ; DIBON Marie-Hélène ; COUMES Bruno ; VIDONDO Vincent ; MABILLET Michèle ; CLUZEL Hélène
- Ondres Autrement : Jean-Charles BISONNE ; Françoise LESCA ; Sylvie RAPHANEL
- Gauche Alternative : SAUBES Jean ; LAPIERRE Dominique

Dépouillement :

- Nombre de votants : 27
- Blancs et Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27

Ainsi répartis :

- La liste Vivre Ondres Ensemble obtient 22 voix.
- La liste Ondres Autrement obtient 5 voix.
- La liste Gauche Alternative obtient 2 voix

Quotient électoral : $27/7 = 3.86$

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes,

- la liste Vivre Ondres Ensemble obtient 5 sièges
- la liste Ondres Autrement obtient 1 siège
- la liste Gauche Alternative obtient 1 siège

SONT AINSI DECLARES ELUS, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit, du Conseil d'Administration du CCAS : CHAISE Isabelle ; O'BYRNE Muriel ; DIBON Marie-Hélène ; COUMES Bruno ; VIDONDO Vincent ; Jean-Charles BISONNE ; SAUBES Jean

9) Lettre de mission au profit de la société de conseil en immobilier d'entreprises TOURNY MEYER

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 23 novembre 2012, l'assemblée délibérante avait confirmé l'intérêt de concevoir un cœur de quartier touristique en lien avec le projet d'aménagement du secteur plage, dénommé Plan Plage, et le projet de diversification de l'offre d'hébergements touristiques au lieu-dit Las Nazas.

Il avait dès lors, été admis, que ce cœur de quartier touristique soit un point central de la vie touristique tout en faisant également l'objet d'une appropriation à part entière par les ondrais.

Sa composition devait à permettre de :

- marquer l'entrée du quartier touristique de la commune,
- « requalifier » la voirie par rapport au trafic prévisionnel en saison estivale, prévoir des espaces de stationnement (véhicules à 2 roues, à 4 roues et bus), intégrer la « déviation » du trajet actuel de la piste cyclable de sorte qu'elle traverse le cœur de quartier touristique.
- insérer des espaces de loisirs et de détente tels qu'aire multisports, équipements de jeux type volley-ball, boulodrome...
- concevoir un espace commercial adapté aux commerces saisonniers où à l'année.
- créer une place publique située devant le futur espace commercial, susceptible d'accueillir des manifestations en période estivale.

Cependant, depuis 2012, cette réflexion sur les modalités d'aménagement d'un quartier touristique n'avait pu se poursuivre, dans la mesure où le projet de résidence de tourisme porté

par la société Bouygues Immobilier et source de financement du cœur de quartier touristique, n'a pu être mené à bien.

Considérant qu'à ce jour, certains commerçants ondras ont fait part de leur intérêt à ce que ce projet de cœur de quartier touristique soit relancé, notamment sur la partie dédié à l'espace commercial,

Considérant que cette sollicitation locale n'est pas suffisante pour faire vivre cet espace commercial, il est proposé de rechercher des commerçants et/ou investisseurs qui seraient intéressés par cet emplacement, et qui seraient prêts à démarrer ce projet avec la commune.

Afin d'effectuer cette prospection, il est proposé de mandater une société de conseil en immobilier d'entreprise afin qu'à travers ses réseaux professionnels et son savoir-faire, celle-ci puisse nous présenter des investisseurs et/ou commerçants intéressés par notre projet d'espace commercial au sein du cœur de quartier touristique.

L'agence TOURNY MEYER spécialisée dans ce type de mission, propose de faire ce travail de prospection pour le compte de la commune.

La rémunération de cette agence serait calculée en fonction des porteurs de projets qui seront présentés par l'agence TOURNY MEYER et retenus par la collectivité, par application d'un pourcentage (4%) sur le montant du bien vendu au final par la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 7 voix contre (Jean-Charles BISONE ; Valérie BRANGER; Rémi LAHARIE ; Françoise LESCA ; Sylvie RAPHANEL ; Dominique LAPIERRE ; Jean SAUBES)

MANDATE l'agence TOURNY MEYER pour prospecter des investisseurs et/ou commerçants intéressés par notre projet d'espace commercial au sein du cœur de quartier touristique.

PRECISE que ce mandat ne fait pas l'objet d'une exclusivité au profit de l'agence TOURNY MEYER et que le conseil municipal restera libre après examen des « candidats » éventuels d'effectuer les choix qu'il considérera opportun.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

Arrivée de M. COUMES Bruno à 21h15

10) Approbation de la décision modificative n°2 BP 2015

VU le Budget Primitif 2015 voté le 9 mars 2015,

VU la décision modificative n°1 voté le 19 juin 2015,

VU les inscriptions nouvelles liées à la réalisation de la vente d'une parcelle communale, et les ajustements nécessaires aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, les inscriptions mentionnées dans la décision modificative ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 2								
BUDGET PRINCIPAL 2015								
LIBELLE	CHAPITRES	ARTICLES	Fonctions	Programme	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
					MONTANT		MONTANT	
					DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX GENERAUX					1 219 000	1 219 000	300 000	300 000
DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES					2 000 €	- €	39 763,48 €	900 000 €
Isolation bâtiments	100	2315	020	1022			7 000 €	
Travaux de menuiserie	100	2315	810	1022			8 000 €	
Achat limiteur de son Dous maynadyes	100	2188	414	1009			1 500 €	
Mobilier bibliothèque	100	2184	321	1014			900 €	
Matériel divers Capranie	100	2188	314	1032			500 €	
mobilier MDJ	100	2184	422	1007			800 €	
Bornes incendies route de Beyres	100	21568	113	1019			3 572,12 €	
Travaux Plan Plage	107	2315	95	1036			15 291,36 €	
Mobilier Administration générale	100	2184	020	1000			2 200,00 €	
Emprunt	16	1641	020					900 000 €
Dépenses imprévues	022	022	01		2 000 €			
Dépenses imprévues	020	020	01					
AUGMENTATION SUR CREDITS DEJA ALLOUES					1 221 000 €	1 219 000 €	339 763,48 €	1 200 000 €
Prestations de services	011	611	020		9 000 €			
Maintenance	011	6156	810		3 000 €			
Versement à des organismes de formation	011	6184	020		5 000 €			
Frais d'actes et contentieux	011	6227	020		2 000 €			
Annonces et insertions	011	6231	020		2 000 €			
Compensation TH	74	74835	01			19 000 €		
Isolation bâtiments	100	2313	020	1022			7 000 €	
Travaux de menuiserie	100	2313	810	1022			8 000 €	
Bornes incendies route de Beyres	105	2315	822	1017			3 572,12 €	
Achat petit matériel bibliothèque	100	2188	321	1014			900 €	
Etude son Dous Mayandyes	100	2031	414	1009			2 000 €	
Reassort tables Dous Maynadyes	100	2184	414	1009			500 €	
Matériel divers cLSH	100	2188	421	1031			300 €	
Matériel divers MDJ	100	2188	422	1007			500 €	
Achat terrain Plan Plage	107	2111	95	1036			10 000 €	
Maîtrise d'Oeuvre CTM	100	2313	810	1048			65 000 €	
Extension réseau Assainissement PRL	105	21532	821	1019			102 000 €	
Participa tx de voirie ch de la Montagne	105	2315	822	1017			100 000 €	
Participation réseau électrique PRL	105	21534	821	1019			25 000 €	
Vente terrain PRL	077	775	020			1 200 000 €		
Dépenses imprévues	020	020	01				14 991,36 €	
Virement à la section d'investissement	023	023	01		1 200 000 €			
Virement de la section de fonctionnement	021	021	01					1 200 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, 5 abstentions (Jean-Charles BISONE ; Valérie BRANGER; Rémi LAHARIE ; Françoise LESCA ; Sylvie RAPHANEL) et 2 voix contre (Dominique LAPIERRE ; Jean SAUBES),

ADOPTE la décision modificative n°2, telle que ci-dessus.

11) Création d'une nouvelle commission de travail municipale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le conseil municipal a la possibilité de constituer des commissions de travail afin de favoriser le travail d'équipe, l'investissement de chaque élu dans un domaine particulier.

A ce jour, et suite aux précédentes délibérations du conseil municipal sur cet objet, il existe 8 commissions de travail, à savoir :

- Commission Ville et Cohésion Sociale
- Commission Enfance - Education
- Commission Culture - Vie Locale et Associative
- Commission Finances et Développement Economique
- Commission Urbanisme et Gestion Foncière
- Commission Patrimoine Communal
- Commission Développement Touristique
- Commission Environnement et Développement Durable

Il est proposé au conseil municipal de créer une neuvième commission de travail relative au développement du sport pour tous.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales, le principe de la représentation proportionnelle au sein de cette commission sera respecté pour permettre l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communale.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée la désignation des conseillers membres de cette nouvelle commission,

Monsieur le Maire demande quels sont les conseillers municipaux qui souhaitent faire partie de cette commission : 10 conseillers municipaux se déclarent

- 8 du groupe Vivre Ondres Ensemble : COUMES Bruno ; MARI Stéphanie ;
LEBOEUF Isabelle ; VIDONDO Vincent ; BACQUÉ Philippe ; CALIOT Alain ;
CLUZEL Hélène ; HUREAUX Henri
- 2 du groupe Ondres Autrement : BISONE Jean-Charles ; LAHARIE Rémi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions (Dominique LAPIERRE ; Jean SAUBES)

ADOpte la création de la commission de travail développement du sport pour tous.

12) Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,

Eric GUILLOTEAU.